

# smacLinfos

Le magazine du groupe SmacL [www.smacL.fr](http://www.smacL.fr)

## Collectivités

" La belle conduite "  
au Lac du Bourget - p.13

## Associations

Comité de quartiers :  
citoyenneté au quotidien - p.20



## Particuliers

E-constat : on a tous  
à e-gagner - p.26



smacLinfos **SANTÉ**  
p.27



Le dossier - p.09

## Dommmages aux biens Quand les bailleurs sociaux limitent les risques...



**Votre mutuelle** p.04

Interview de Jean-Luc de Boissieu,  
Président du Conseil de surveillance  
de SMACL Assurances



<b>Éditorial</b> Camille Durand	p.03
<b>Votre Mutuelle</b> Interview de Jean-Luc de Boissieu	p.04
<b>Lancement du prix Territoria</b>	p.07
<b>Le dossier</b> Dommages aux biens Quand les bailleurs sociaux limitent les risques...	p.09
<b>Collectivités</b> Le Lac du Bourget adepte de la « belle conduite »	p.13
<b>Responsabilité des élus :</b> les chiffres 2014 au Salon des maires	p.15
<b>L'Observatoire SMACL et la relation Maire/DGS</b>	p.18
<b>Associations</b> Comités de quartier : la citoyenneté au quotidien	p.20
<b>Décryptage</b> Le contrat Assurance Spéciale Associations (ASA)	p.22
<b>Particuliers</b> Vacances d'hiver Sur la piste des bons conseils !	p.23
<b>Détection incendie :</b> ne jouez pas avec le feu !	p.25
<b>E-constat :</b> on a tous à e-gagner !	p.26
<b>Smaclinfos Santé</b>	p.27
<b>Édito</b> Robert Chiche	p.27
<b>Appel à candidature</b>	p.28
Un accompagnement personnalisé pour les patients diabétiques	p.29
<b>Addictions</b> De nouveaux outils pour les patients, leurs familles et les médecins	p.30



**Formation**  
Le Lac du Bourget  
adepte de la « belle  
conduite »

Seize agents du service déchets de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget ont reçu en mars dernier une formation à l'éco-conduite et à la sécurité. Yanick Benedetto, responsable du service revient sur les enseignements de ce parcours.

p.13

**Comités de quartier :  
la citoyenneté  
au quotidien**

À l'heure où la question du mieux-vivre ensemble se pose de manière cruciale dans notre pays, les comités de quartier offrent des réponses probantes en termes de citoyenneté.

p.20



**Vacances d'hiver**  
Sur la piste des  
bons conseils !

Comme chaque année en février, vous allez être encore très nombreux à profiter des joies des vacances à la neige. Alors pour que la montagne reste un plaisir, préparez votre séjour et évitez les mauvaises surprises.

p.23

**Smaclinfos :** 141, avenue Salvador Allende - 79000 Niort - 05 49 32 56 56 - [smacl-infos@smacl.fr](mailto:smacl-infos@smacl.fr) - **Directeur de la publication :** Jean-Luc de Boissieu - **Directeur de la rédaction :** Vincent Pourrias - **Rédacteur en chef :** Jean-François Irastorza - **Rédaction :** Michel François, Virginie Pelka, Valérie Thirez - **Ont participé à ce numéro :** Luc Brunet, Robert Chiche, Patrice Daverat, Dominique Eliot, Stéphane Gaboriau, Jérôme Landreau, Cécile Loizeil, Marie-Pascale Fortin-Tourbier, Véronique Thomas - **Conception / Réalisation :** Vibrato - **Crédit photos :** AFA / F. Christophorides (p.1, 23, 26) ; Cit'images (p.1, 2, 20) ; Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (p.2, 13, 14) ; Fotolia (p.2, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 31) ; Foyer Rémois (p.9, 11) ; Habitallys (p.1, 10) ; Inpes (p.30) ; MNT/ P. Cibille (p.6) ; Shutterstock (p. 1, 27) - SMACL Assurances (p.1, 3, 4, 7, 8, 9, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 32) ; SMACL Santé (p.27, 28, 31) - **Imprimeur :** VINCENT - ISSN : 1244-4987



# À votre rencontre en région

*C'est peu dire que de rappeler combien l'année 2015 sera chargée pour le monde territorial ! La réforme en cours, avec ses promesses et ses incertitudes, mobilisera plus que jamais les esprits. Nouvelles régions, nouvelles métropoles, communes nouvelles... Une seule chose est certaine : les futures dotations seront telles qu'il faudra faire mieux avec moins. La quadrature du cercle !*

*Dans ce contexte, votre Mutuelle évolue également et recherche, elle aussi, les moyens d'être davantage en phase avec vos attentes et vos besoins.*

*C'est le sens des projets qui seront soumis à l'Assemblée générale de Bayeux, le 24 avril prochain, et dont le président de Boissieu vous présente les grandes lignes dans les pages suivantes. À commencer par un changement de gouvernance par lequel SMACL Assurances préparera l'entrée en vigueur de la directive européenne Solvabilité 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de sorte que les représentants de ses sociétaires - c'est l'essence même d'une mutuelle - soient bien en prise directe avec la marche de*

*l'entreprise. Dans le même temps, en se rapprochant de la MNT, l'autre grande mutuelle historique du monde territorial, SMACL Assurances a la belle ambition de participer à la constitution d'un pôle mutualiste territorial solide et performant pour mieux servir les collectivités et leurs agents.*

*De tout cela, nous voulons parler avec vous, C'est pourquoi, dans les prochains mois, SMACL Assurances ira à votre rencontre, en région, pour vous écouter, échanger sur vos risques, nos garanties et nos services. Ces réunions régionales, que nous allons initier en 2015, seront organisées localement par les mandataires que vous avez élus. Et puisque c'est l'époque des vœux, permettez-moi de souhaiter vous y retrouver nombreuses et nombreux, élus locaux, agents territoriaux, responsables d'associations, pour que vivent nos liens mutualistes et notre attachement à l'économie sociale !*

*Bonne année 2015 à toutes et à tous.*

**Camille Durand**

*Vice-président du Conseil de surveillance de SMACL Assurances*

## SMACL Assurances adapte sa gouvernance à Solvabilité 2

« Dans une mutuelle, les sociétaires doivent être au gouvernail ! »

Réunis en Assemblée générale le 24 avril 2015 à Bayeux, les mandataires que vous avez élus au printemps dernier se prononceront sur de nouveaux statuts pour un retour à une gouvernance moniste. Le Président de Boissieu en explique les motivations. Il précise également le sens du rapprochement de SMACL Assurances avec la MNT, les deux mutuelles historiques de la Territoriale.

**SMACL Assurances était depuis dix ans la seule mutuelle d'assurance dotée d'un Conseil de surveillance. Pourquoi revenir à un Conseil d'administration ?**

« Dans toute entreprise, et particulièrement dans une mutuelle, les membres du Conseil et les salariés doivent œuvrer ensemble et tirer dans le même sens ! Encore faut-il que les uns et les autres en aient la faculté. Or, la directive européenne Solvabilité 2 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ne permettra pas aux membres d'un Conseil de surveillance d'être véritablement acteurs de l'entreprise : ils seront plus que jamais réduits au rôle de contrôleurs, sans prise directe avec la gestion de leur mutuelle. »

**Qu'est-ce que la directive va concrètement changer ?**

« Elle introduit la notion essentielle des " Quatre yeux ", autrement dit le fait que toute décision majeure devra désormais être prise conjointement par deux " dirigeants effectifs ". L'objectif est louable puisqu'il s'agit de prévenir les dérives d'un exercice solitaire du pouvoir. Reste à s'entendre sur qui peut être considéré comme " dirigeant effectif " : c'est là le cœur de notre réflexion. »



Jean-Luc de Boissieu, président du Conseil de surveillance de SMACL Assurances

**Et n'est-ce pas une évidence que le président soit un dirigeant effectif ?**

Au sein de notre syndicat professionnel, le GEMA\*, nous avons en effet plaidé pour que le président du Conseil, représentant premier des sociétaires, puisse être un véritable acteur de la Mutuelle et incarner l'équilibre des pouvoirs politique et technique aux côtés du directeur général. Nous avons obtenu satisfaction, à la condition toutefois que le conseil soit d'administration et non de surveillance, comme c'est notre cas aujourd'hui. Si nous restions dans cette configuration, seuls les membres du directoire pourraient être reconnus comme " dirigeants effectifs ". Dès lors, les sociétaires seraient exclus des " Quatre yeux " : c'est impensable dans une Mutuelle ! »

\* Groupement des entreprises mutuelles d'assurance.

## En quoi est-ce si important pour les sociétaires d'être représentés parmi les " Quatre yeux " ?

« Il faut bien se rendre compte de quoi on parle : évidemment pas de la gestion quotidienne mais des décisions qui engagent l'avenir et la sécurité de la mutuelle, ses orientations stratégiques, le choix de ses partenaires, l'allocation de ses actifs, ses conditions d'assurance notamment tarifaires, sa politique de sélection des risques assurés, l'innovation et la qualité de ses services mutualistes... Pour toutes ces questions à forts enjeux, les représentants des sociétaires ne peuvent se contenter d'être spectateurs, aussi vigilants soient-ils, ils doivent aussi être au gouvernail. »

**« Vers un pôle mutualiste solide et performant au service des collectivités et de leurs agents. »**

### Un Conseil d'administration de 22 membres<sup>1</sup>

Élu le 20 juin dernier par l'Assemblée générale d'Évian, le Conseil de surveillance de SMACL Assurances cessera ses fonctions le 24 avril prochain à Bayeux, dès lors que l'Assemblée générale extraordinaire de la Mutuelle aura adopté la réforme statutaire qui lui sera proposée. Il appartiendra alors à vos représentants de désigner les membres du nouveau Conseil d'administration. Dans cette perspective, le Président de Boissieu a annoncé son intention de proposer à l'Assemblée générale de renouveler sa confiance à l'équipe qu'il conduit depuis six mois (voir SMACL Infos n°54), une équipe qui passera toutefois de 18 à 20 membres<sup>1</sup>, afin d'en renforcer notamment la féminisation. Un appel à candidatures est ainsi lancé auprès des sociétaires de la Mutuelle. Conformément au règlement intérieur<sup>2</sup>, les candidatures collectives (listes complètes de 20 membres<sup>1</sup>) ou individuelles doivent être adressées par lettre recommandée au **Président du Conseil de surveillance de SMACL Assurances, 141 avenue Salvador-Allende, 79031 Niort cedex 9**, au plus tard 45 jours avant l'Assemblée générale, soit avant le 9 mars 2015. Les candidatures individuelles s'en remettent au Président du Conseil pour la composition de la liste qu'il présentera à l'assemblée générale.

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration comptera 20 membres élus par l'Assemblée générale et 2 membres élus par les salariés.

<sup>2</sup> Le règlement intérieur de la mutuelle est consultable sur [www.smacl.fr](http://www.smacl.fr)

## Prévoyez-vous des changements à la tête de la Mutuelle ?

« Le changement sera au niveau de la conception de la gouvernance, dans le tandem que doivent former le président du Conseil et le directeur général, pas dans les hommes et les femmes aujourd'hui en responsabilité et qui à mon sens doivent rester. Ainsi, je proposerai que Christian Ottavioli, président du Directoire, devienne directeur général, et que ses deux collègues Véronique Thomas et Laurent Jacques soient nommés directeurs généraux délégués. »

### Et au niveau du Conseil ?

« Je proposerai à notre Assemblée générale de Bayeux, le 24 avril prochain, de renouveler sa confiance à l'équipe élue en juin dernier et que j'ai l'honneur de conduire. C'est une équipe bien équilibrée, au niveau de sa compétence collective, de la représentation typologique et géographique de nos sociétaires. Cela dit, comme la loi nous y autorise, le passage d'un conseil de surveillance à un conseil d'administration nous permettra d'en renforcer la composition, de 18 à 20 s'agissant des membres élus par l'assemblée générale. La désignation de deux membres nouveaux devrait être l'occasion d'en accentuer à la fois la féminisation et son enracinement territorial. C'est le sens de l'appel à candidature que nous lançons aujourd'hui. »

### À propos de partenariat stratégique : qu'attendez-vous du rapprochement annoncé début janvier avec la MNT ?

« Permettez-moi de reprendre l'expression d'un de nos mandataires mutualistes : c'est "le choix du cœur et de la raison". Le cœur parce que SMACL Assurances et la MNT sont les deux mutuelles historiques et emblématiques de "la Territoriale". La raison parce qu'ensemble, fort de la complémentarité de nos métiers et de nos savoir-faire, nous serons plus forts pour servir conjointement les collectivités et leurs agents.

[Lire la suite >>>](#)

SMACL Assurances, c'est l'assurance des dommages et des risques statutaires. La MNT, c'est la santé et la prévoyance. Ensemble, nous apportons une couverture mutualiste complète pour la sphère territoriale, avec l'ambition de développer des services communs, de prévention par exemple, utiles à nos sociétaires et adhérents. »

## Comment situez-vous cette démarche au moment où de multiples rapprochements redistribuent les cartes du monde mutualiste ?

« Dans un environnement concurrentiel marqué en effet par la constitution de groupes de plus en plus puissants, il nous faut regarder la réalité en face : les structures de taille moyenne comme les nôtres sont naturellement conduites à unir leurs forces pour mieux aller de l'avant. Mais, dans le même temps, nous voulons rester ce que nous sommes, deux mutuelles affinitaires dédiées au monde territorial. Notre projet vise donc la constitution d'un pôle mutualiste et territorial solide et

performant. Ce pôle aura vocation à s'ouvrir le moment venu aux autres mutuelles territoriales qui se reconnaîtront dans notre démarche de coopération. »

## Jusqu'où peut aller cette coopération ?

« Le président Alain Gianazza et moi-même, avec nos directions respectives, voulons être pragmatiques : apprenons à travailler ensemble et mobilisons d'abord nos équipes, tant il est vrai que la réussite de notre coopération tiendra à la capacité de nos salariés à forger ensemble une vraie valeur ajoutée tangible pour nos sociétaires et adhérents. De ce point de vue, le champ du possible est très large.

Finalement, nous sommes un peu comme nos propres sociétaires : le vent de l'Histoire nous conduit à nous rassembler, à imaginer des « schémas de mutualisation » qui nous rendent plus efficaces. C'est d'autant plus logique que SMACL Assurances et la MNT partagent les mêmes valeurs mutualistes et la même vocation : la protection des collectivités et de leurs agents. » ■



Lors du point presse du 7 janvier (de g. à dr) : Jérôme Saddier, directeur de la MNT, Jean-Luc de Boissieu, président du Conseil de surveillance de SMACL Assurances, Alain Gianazza, président de la MNT et Christian Ottavioli, président du directoire de SMACL Assurances.

## SMACL Assurances lance le Prix Territoria de la prévention et de la gestion des risques

**Protection du patrimoine communal, hygiène et sécurité au travail des agents, opérationnalité des plans communaux de sauvegarde... Les dossiers de candidature sont reçus jusqu'à la mi-juillet par l'Observatoire national de l'innovation publique.**



Le Président de Boissieu et le sénateur Gournac lors de la signature de la convention de partenariat avec l'Observatoire national de l'innovation publique, qui porte le Prix Territoria.

SMACL Assurances est bien placée pour mesurer les efforts importants réalisés par les collectivités en matière de prévention, pour la gestion de leur flotte automobile, pour renforcer la protection de leur patrimoine, pour améliorer l'hygiène et la sécurité au travail de leurs agents, etc. Ce magazine en témoigne d'ailleurs régulièrement.

Avec la création du Prix Territoria de la prévention et de la gestion des risques, sous l'égide du Sénat, il s'agit de valoriser davantage encore les meilleures pratiques.

### Ne pas baisser la garde

À l'occasion de la signature du partenariat avec l'Observatoire national de l'innovation publique, mi-novembre, le Président de Boissieu a rappelé combien, même si les budgets communaux sont de plus en plus contraints, « ce n'est pas le moment de baisser la garde de la prévention, bien au contraire ». Certes, « la prévention et la gestion des risques appellent la modestie car rien n'est jamais définitivement acquis dans ce domaine ». Raison de plus pour évoluer et innover en permanence : le Prix Territoria prend alors tout son sens.

### Un jury d'experts

Les dossiers de candidature peuvent déjà être retirés en ligne ([www.territoria.asso.fr](http://www.territoria.asso.fr)). Les candidatures seront reçues jusqu'à mi-juillet 2015. Le jury d'experts se réunira mi-octobre, la remise des trophées étant prévue mi-novembre au Sénat.

Un conseil : ce ne sont pas forcément des projets de grande envergure qui sont attendus. En matière de prévention, il n'y a pas de petit projet, pourvu qu'il soit réellement opérationnel et participe à l'implication effective des parties prenantes dans la prise de conscience du risque et du rôle de chacun dans sa maîtrise. Si votre collectivité a pris des initiatives en ce sens, n'hésitez pas à candidater ! ■

Règlement et candidature en ligne : [www.territoria.asso.fr](http://www.territoria.asso.fr)

### Trois questions à...

**Alain Gournac,**  
sénateur des Yvelines,  
président de l'Observatoire national  
de l'innovation publique

#### Si vous deviez résumer le Prix Territoria d'un mot ?

*Innovation, naturellement. En initiant ce prix, le Sénat a voulu montrer combien les collectivités savent faire preuve d'imagination, parfois d'audace, dans leur volonté de progresser, dans la recherche du meilleur service. Cela mérite un coup de chapeau, bien sûr, mais surtout cela mérite d'être partagé. Et cela dans des secteurs aussi divers que l'urbanisme, la culture, le*

*développement durable, etc. Merci à SMACL Assurances de nous avoir proposé d'élargir notre palette, avec la prévention et la gestion des risques : un domaine complexe qui appelle aussi l'innovation !*

#### Sur quels critères votre jury d'experts s'appuie-t-il pour l'attribution du prix ?

*Le prix Territoria a pour vocation de donner en exemple des initiatives duplicables. Le partage des meilleures pratiques est essentiel, surtout en cette période où l'argent public est compté. C'est pourquoi, si le jury est attentif à la qualité novatrice des dossiers qui lui sont présentés, il est aussi sensible à leur capacité à être transposés à*

*d'autres collectivités et à la bonne utilisation des deniers publics.*

#### Assurez-vous un suivi de vos lauréats pour mesurer l'efficacité de leurs initiatives dans le temps ?

*Par définition, nous distinguons des initiatives, c'est-à-dire des projets qui viennent d'être lancés et qui n'ont pas encore eu le temps de faire leurs preuves dans la durée. C'est pourquoi, en effet, il est important d'en assurer un suivi. Ainsi, notre Abécédaire Territoria, édité en partenariat avec l'AMF, est disponible en ligne sur notre site Internet. Il permet notamment de mieux suivre les évolutions et les adaptations éventuelles de ces initiatives innovantes.*

## Vous les avez élus : ils et elles se forment pour mieux vous représenter !

Voici quelques mois à Évian, l'Assemblée générale de SMACL Assurances a été fortement renouvelée à plus de 40 % : élus locaux, fonctionnaires territoriaux, dirigeants d'association. Depuis la rentrée, par l'intermédiaire d'un cycle de formation, vos nouveaux mandataires mutualistes retournent sur les bancs de l'école pour mieux prendre pied avec le monde de l'assurance. Immergés dès l'Assemblée générale d'Évian au mois de juin, motivés par les comités et groupes de réflexion proposés par la Mutuelle, ils et elles ont aussi ressenti un besoin de formation pour mieux pouvoir s'impliquer dans les débats et mieux comprendre les enjeux économiques et stratégiques du mandat que vous leur avez confié.

Huit journées réparties sur trois mois : leur "parcours de formation mutualiste" n'a évidemment pas la vocation d'en faire des assureurs mais de les rendre plus familiers de sujets parfois complexes soumis à l'avis, voire à la décision, de l'assemblée générale.

À commencer par le bilan et le compte de résultat de la société bien entendu !



Une trentaine de nouveaux mandataires se sont portés volontaires pour suivre ce cursus.

Au total, compte tenu des sessions proposées lors du précédent mandat, l'Assemblée générale aura été formée dans sa quasi intégralité.

Une belle performance qui montre la réelle motivation de vos mandataires et dont SMACL Assurances est assez fière ! ■

### → Événement

## Gilles Lamiré au portant des salariés de SMACL

Formidable marin et... conteur ! Gilles Lamiré, troisième sur le podium de Pointe-à-Pitre, est venu mi janvier à la rencontre des salariés de la SMACL, à Niort, pour partager l'adrénaline de sa dernière Course du Rhum. Sur proposition de Michel Paves, Président d'honneur, la Mutuelle comptait en effet au nombre des sponsors du skipper cancalais qui battait pavillon de Rennes et de Saint-Malo. Mille et une anecdotes ont émaillé son récit, comme ces quelques heures passées à réparer un gennaker "en chauffant la résine sur le réchaud du coin cuisine". Une péripétie cocasse autant qu'une leçon de vie car "vous savez, quand vous affrontez une difficulté, inutile de perdre du temps à vous lamenter sur votre sort : c'est dans l'action qu'on trouve la solution".

Dans son aventure, Gilles Lamiré avoue avoir eu deux alliés : la météo, certes difficile au début mais finalement favorable dans la dernière ligne droite ("Nous nous sommes retrouvés au portant depuis les Açores jusqu'en Guadeloupe") mais aussi le soutien de milliers de supporters sur les réseaux sociaux ("Vos mails et vos tweets m'ont donné une raison supplémentaire de me battre jusqu'au bout pour gagner ma troisième place"). Avec ce joli compliment d'une salariée : "Je ne connaissais rien à la voile et je me suis retrouvée à me réveiller la nuit, pendant une bonne semaine, pour vous suivre sur Internet" Solide gaillard au grand cœur, Gilles Lamiré en a été tout chaviré !

## Hommage à Mustapha Ourrad

Comme des millions des Français, les salariés et les élus de SMACL Assurances et de SMACL Santé ont été profondément marqués par les attentats des 7 et 8 janvier derniers, contre Charlie Hebdo, contre une policière municipale de Montrouge puis contre le supermarché cacher de Vincennes. Ils se sont naturellement associés, tant à Paris qu'à Niort, au recueillement national dont la spontanéité, partout en France, préfigurait la grande marche républicaine du 11 janvier. Comme dans l'ensemble du monde mutualiste, ces événements étaient d'autant plus cruellement ressentis que la personnalité attachante de Mustapha Ourrad comptait au nombre des victimes. Collaborateur régulier de Charlie Hebdo, il était également correcteur pour le magazine mutualiste Viva depuis 1997.

## Christian Bilhac au bureau de l'AMF

On connaît le dynamisme et le franc-parler de Christian Bilhac, maire de Péret, mandataire mutualiste de SMACL Assurances et Président de l'Association départementale des maires de l'Hérault. Sur tous les fronts des pluies torrentielles de l'automne dernier, il a une nouvelle fois su faire montre de son sens de l'organisation et de la solidarité. Ardent défenseur de la ruralité, Christian Bilhac sait se faire entendre au niveau national. Il a ainsi été élu membre du bureau de l'AMF en novembre dernier à l'occasion du 97<sup>e</sup> Congrès de l'association des maires de France.



→ Le dossier

# Dommmages aux biens Quand les bailleurs sociaux limitent les risques...



Inscrit au cœur de la vie de plus de 10 millions de nos concitoyens, l'habitat social remplit une mission d'intérêt général, essentielle au " bien vivre ensemble ". Pour les bailleurs sociaux, un enjeu central consiste à contribuer à la sécurité et à la tranquillité des locataires. Exemples de deux sociétaires de SMACL Assurances, à Reims et Agen, qui ont développé des politiques et des outils efficaces.

**A**u-delà des obligations réglementaires, contribuer à la sécurité et à la tranquillité de leurs clients/locataires constitue une préoccupation quotidienne pour les bailleurs sociaux. Depuis plusieurs années, nombre d'entre eux ont structuré une politique qui se traduit notamment par des mesures et des actions concrètes, souvent préventives. Elles concernent principalement trois risques récurrents - l'incendie, le dégât des eaux, le vandalisme – et d'autres qui paraissent moins évidents mais sont pourtant bien réels, comme le risque locatif lui-même ! Pour les aborder de manière pragmatique, SMACLinfos a fait le choix de vous proposer trois retours d'expériences, avec deux sociétaires, Le Foyer Rémois (Reims, 51) et Habitallys (Agen 47), ainsi qu'un expert dommages aux biens du réseau SMACL Assurances, Dominique Tinchì.

## Sommaire

p.09

- DOMMAGES AUX BIENS  
QUAND LES BAILLEURS SOCIAUX  
LIMITENT LES RISQUES...

p.10

L'EXEMPLE D'HABITALYS, À AGEN

p.11

L'EXEMPLE DU FOYER RÉMOIS



Un GIE Tranquillité des quartiers - p.11

p.12

L'AVIS DE L'EXPERT

## La démarche d'Habitatlys :

*« Optimiser la sécurité des personnes et des biens par un entretien et un contrôle de son patrimoine les plus exhaustifs possible ».*

**Le premier bailleur social du Lot-et-Garonne ne transige pas sur les questions liées à la sécurité et n'hésite pas à prendre l'initiative, même quand la loi ne l'y oblige pas, pour prévenir d'éventuelles causes de litiges ou de sinistres.**

Afin de préserver son parc de 4 000 logements des dommages aux biens – notamment le dégât des eaux –, Habitatlys a fait le choix d'assurer, par l'intermédiaire d'un prestataire, en lieu et place des locataires et occupants, le contrôle des installations de chauffage et de production d'eau chaude. Bruno Guinandie, directeur des Fonctions Transversales et de la Prospective, souligne que *« cette démarche révèle la volonté d'Habitatlys d'optimiser la sécurité des personnes et des biens par un entretien et un contrôle de son patrimoine les plus exhaustifs possible ».*

### Contrôles

Et pour atteindre l'objectif fixé d'un contrôle de l'ensemble des logements, le service contentieux de l'Office prend chaque mois le relais du prestataire en engageant des procédures d'injonction de faire à l'encontre des locataires et occupants n'ayant pas permis l'intervention. Ainsi, au cours de la dernière année, 156 d'entre eux ont été mis en demeure de permettre la réalisation du contrôle... et 120 ont régularisé leur situation ! Dans la même logique, Habitatlys a prévu pour l'ensemble de ses logements de fournir, poser et entretenir les DAAF (détecteurs de fumées normalisés) en lieu et place du locataire. *« En prenant l'initiative à notre compte, souligne Bruno Guinandie, nous anticipons les difficultés éventuelles avec les plus fragiles, les personnes âgées, les personnes handicapées, ceux qui peuvent avoir des difficultés de compréhension ».*



### Assurance

Une autre procédure interne assez originale, mise en place par Habitatlys, concerne la gestion de la couverture des risques locatifs : tous les mois, les locataires n'ayant pas satisfait à leur obligation de justifier annuellement de la souscription d'une police d'assurance couvrant les risques locatifs sont relancés par les agences. Les dossiers des locataires les moins diligents sont ensuite transmis au service contentieux

### Repères

#### Habitatlys, en quelques chiffres

- 4 000 logements, dont 3 850 logements locatifs familiaux
- Présent dans 40 cantons et 105 communes
- 85 salariés, dont 56 en agences
- 1 siège social à Agen, 2 agences de proximité à Agen et Marmande



de l'Office, pour signification par voie d'huissier d'un commandement de produire une attestation d'assurance en cours de validité. Si un mois après sa signification, le commandement reste infructueux, une procédure de résiliation expulsion est alors engagée... Même si l'action paraît, de prime abord, un peu coercitive, elle n'en est pas moins efficace : sur 131 commandements et 27 assignations signifiés en 2013, 112 locataires ou occupants se sont assurés en cours de procédure !

### Communication

Mais Bruno Guinandie tient à préciser qu'il s'agit de situations exceptionnelles et qu'en amont, un vrai travail de communication est amorcé dès la prise de possession d'un logement : *« Nous remettons un livret d'accueil au locataire qui aborde les informations principales concernant l'obligation d'assurance, l'entretien des logements, la prévention des risques... Et ces informations sont également intégrées à la fois dans notre règlement intérieur et dans nos accords collectifs établis en partenariat avec les associations de locataires ».* ■

### Bon à savoir

#### Prévention Incendie : la fin des vide-ordures !

Source de troubles, malodorants et bruyants, parfois engorgés voire source d'incendie les vide-ordures ont vécu ! Habitatlys comme le Foyer Rémois (voir page suivante) font partie de ces bailleurs sociaux qui ont structuré une politique de suppression des locaux vide-ordures, afin de les remplacer petit à petit par des containers enterrés ou semi-enterrés, limitant ainsi les risques d'incendie.

## Les solutions mises en œuvre par le Foyer Rémois, précurseur depuis 1912

Né à Reims il y a plus de 100 ans, le Foyer Rémois est reconnu pour la qualité de son service client, l'entreprise est d'ailleurs certifiée Qualibail II et ISO 9001. Mais "l'expert de l'habitat" n'est pas en reste en matière de sécurité du patrimoine et de prévention des dommages.

Au sein de la direction du patrimoine du Foyer Rémois, Fabrice Bernaudat est le Chef de service entretien courant. Autant dire que la maintenance et la sécurité des logements n'ont aucun secret pour lui : « Nous avons mis en place un contrat multiservice, adossé à une visite préventive annuelle ; notre prestataire, outre les entretiens réglementaires, vérifie donc l'ensemble des équipements de nos logements, avec une attention particulière sur les éléments de sécurité, détecteurs de monoxyde, DAAF, ventilation, flexible gaz, électricité... À noter que nous avons pris la décision, dès 2009, d'équiper, à nos frais, tous nos logements de DAAF et donc d'anticiper la loi. » Au Foyer Rémois, on aime bien jouer les précurseurs !

### Service technique d'urgence



C'est sans doute ce qui a conduit à la création, il y a plusieurs années, non seulement d'une cellule Sécurité pour les bâtiments, mais aussi d'un service technique d'urgence. « La cellule Sécurité organise une

veille technique de nos bâtiments, précise Fabrice Bernaudat, elle effectue une visite 2 à 3 fois par an de toutes nos cages d'escalier et recense l'ensemble des dysfonctionnements liés à l'entretien et surtout à la sécurité (vérification des trappes de désenfumage, des colonnes sèches, des colonnes gaz...). Quant au service technique d'urgence, il est capable d'intervenir 24h/24 et 7j/7, même en dehors des heures d'ouverture ».

### GIÉ Tranquillité des Quartiers

Dernière innovation en date, la mise en place, depuis début 2012, d'un groupement d'intérêt économique (GIÉ) "Tranquillité des Quartiers" avec deux autres organismes logeurs : Reims Habitat et l'Effort Rémois. Ce service d'astreinte, basé sur un

centre d'appels opérationnel en dehors des heures d'ouverture des organismes, a la capacité de mobiliser une équipe sur le terrain en cas de problème. Sa mission vient d'être étendue à titre expérimental aux conflits de voisinage. Un service, gratuit pour les locataires totalement pris en charge par les trois bailleurs.

### Vidéoprotection

Une initiative qui n'a pas empêché le Foyer Rémois de tester également la vidéoprotection sur des secteurs dit "sensibles" : « Une centaine d'immeubles sont équipés de vidéoprotection, avec de bons résultats, confie Fabrice Bernaudat ; nous avons donc décidé de la maintenir là où c'est le plus pertinent : halls, garages, ascenseurs... » Une solution qui vient compléter l'arsenal préventif du Foyer Rémois, où l'on retrouve également, pour les constructions neuves, les mesures de résidentialisation, permettant de limiter les accès aux bâtiments. Pour la prévention situationnelle en revanche, il faudra attendre encore un peu : « Ce n'est pas notre préoccupation majeure, mais nous réfléchissons effectivement à cet aspect, en lien avec les services de sécurité de la ville, notamment dans le cadre des ZUS », précise Fabrice Bernaudat pour conclure. ■



### Repères

#### Le Foyer Rémois, en quelques chiffres

- 18 000 logements, dont 13 000 sur l'agglomération de Reims
- Présent dans 3 départements : Marne, Haute-Marne, Aisne
- 400 logements construits par an
- 300 salariés



## L'avis de l'expert

*« La priorité doit être d'analyser en commun la sinistralité par les services respectifs de prévention de l'assureur et du bailleur »*

**Dominique Tinci est expert en assurances auprès de SMACL Assurances, référent Dommages aux biens pour la région Nord-Est. Un point de vue éclairé par une connaissance affûtée des sinistres dans l'habitat social.**



### Quels sont les sinistres les plus fréquents rencontrés chez les bailleurs sociaux ?

Principalement les dégâts causés par l'eau et l'incendie, et en second lieu par le vandalisme.

### Des raisons particulières à leur survenance régulière ?

Pour l'eau, il s'agit très souvent de sinistres liés au locataire par absence d'entretien et non respect des installations mises à disposition (joints d'étanchéité, robinetteries, groupes de sécurité, débordements...)

Pour les incendies, la raison est de plus en plus malheureusement liée à des actes volontaires : mise à feu de poubelles, d'encombrants, de véhicules...

### Existe-t'il des moyens de les éviter ?

Pour limiter les dégâts des eaux, les bailleurs peuvent contracter avec des sociétés spécialisées – beaucoup le font déjà –, chargées de diagnostiquer et/ou contrôler l'état de leurs installations et des appareils de leurs locataires. À l'issue de ces diagnostics, le bailleur peut mener directement des actions correctives ou de maintenance sur ses propres installations. C'est plus délicat quand il s'agit d'installations appartenant au locataire, mais il faut pourtant l'obliger à procéder au remplacement de ce qui est désigné comme défectueux.

### Et pour lutter contre les incendies ?

Pour ce qui concerne les actes volontaires, il est malheureusement impossible de stopper la bêtise humaine ! Toutefois, des dispositions peuvent être prises pour, par exemple, écarter le stationnement de véhicules au pied des façades d'immeubles, ou encore ramasser quotidiennement les encombrants (pneumatiques et literies, très fréquemment à l'origine des sinistres).

### Le choix des matériaux de construction est également essentiel...

En effet, pour toutes les constructions neuves, il existe maintenant des obligations concernant le classement au feu de

certaines matériaux, tout comme en matière de coupe-feu, de traitement de l'isolation phonique... Dans cette logique, on utilise de moins en moins le bois en façade exposée dans des secteurs à risques. S'il est mis en œuvre, ce sera à des hauteurs qui ne soient pas accessibles. Les bailleurs sociaux font généralement preuve d'une grande vigilance par rapport au risque incendie.

### Leurs politiques de sécurité prend-elle en compte vos retours d'expérience ?

La plupart des bailleurs sociaux disposent aujourd'hui d'une direction interne du patrimoine. Très fréquemment en charge des sinistres, elle analyse et décide de la politique de sécurité à mettre en œuvre. Il y a effectivement une attention particulière portée à la sinistralité puisqu'elle impacte directement leurs primes d'assurances.

### Justement, quel rôle doit jouer l'assureur dans sa relation avec le bailleur social ?

Un intérêt commun existe entre l'un et l'autre, celui de limiter au maximum la charge des sinistres. Pour ce faire, la priorité doit être d'analyser en commun la sinistralité par les services respectifs de prévention de l'assureur et du bailleur. Ces examens devraient conduire ensuite à l'établissement d'une "Charte prévention", avec le déploiement de mesures concrètes. La première devrait être, à mon sens, une communication préventive sur les différents risques, du bailleur vers ses locataires, au moyen d'une lettre ou d'un journal des Locataires... ■

### Une bonne pratique : ramasser quotidiennement les encombrants



## Bon à savoir

### Un nouveau guide "Prévention des risques dans l'Habitat social"

La collection des guides de bonnes pratiques SMACL Assurances va s'enrichir d'un nouvel opus, consacré

à la prévention des Dommages aux biens chez les bailleurs sociaux. Ce nouveau guide présentera

différents éléments juridiques, réglementaires les règles et de nombreuses bonnes pratiques à adopter

pour limiter différents risques, notamment l'Incendie et le vandalisme.

>>> Voir page 19

Retrouvez les 14 guides déjà publiés en téléchargement sur [www.smacl.fr/notre-mutuelle/publications-et-chiffres/guides-de-bonnes-pratiques](http://www.smacl.fr/notre-mutuelle/publications-et-chiffres/guides-de-bonnes-pratiques)



## → Formation

# Le Lac du Bourget adepte de la « belle conduite »

**Seize agents du service déchets de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget ont reçu en mars dernier une formation à l'éco-conduite et à la sécurité. Yanick Benedetto, responsable du service revient sur les enseignements de ce parcours.**

**L**e service Prévention de SMACL Assurances a développé un réseau de partenaires pouvant répondre aux besoins des collectivités en formation et en diagnostic dans les domaines de la sensibilisation au risque routier, de la protection du patrimoine ou de la prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles. Parmi ces partenaires, La Vie Routière est récemment intervenue au sein de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget pour une formation en « belle conduite », selon l'expression employée par les formateurs.

>>> Lire la suite

## Sommaire

p.13 et 14

- FORMATION

LE LAC DU BOURGET ADEPTE DE LA « BELLE CONDUITE »

p.15

- RESPONSABILITÉ DES ÉLUS :

LES CHIFFRES 2014 AU SALON DES MAIRES

p.18

- L'OBSERVATOIRE SMACL ET LA RELATION MAIRE/DGS

RESPONSABILITÉ, CONFIANCE ET... MOBILITÉ !



23<sup>e</sup> journée d'études - p.18

>>> La prévention des risques est une préoccupation constante pour cette collectivité de 18 communes et 60 000 habitants, notamment pour Yanick Benedetto, responsable du service collecte dont le leitmotiv est d'allier l'optimisation de l'organisation des tournées (48 « sorties » hebdomadaires) et la sécurité des agents. « Nous changeons nos camions tous les 8 ans en moyenne. Nous sommes attentifs dans nos appels d'offres à la qualité du matériel proposé par les constructeurs. Par exemple, la signalétique lumineuse. L'option que nous avions repérée sur un modèle à l'étranger n'était pas obligatoire, les carrossiers qualifiés par l'UTAC ne la proposaient donc pas. Cette option est désormais intégrée aux nouvelles consultations. Nous sommes également très sensibles à la charge de l'essieu pour une adhérence optimale en conditions de collecte hivernale et avons opté pour des boîtes robotisées sur nos nouveaux camions afin d'optimiser les consommations de gasoil. »



Yanick Benedetto

## Formateurs de terrain

La formation animée par La Vie Routière auprès des chauffeurs et rippers de BOM devait se trouver dans la lignée des préoccupations de sécurité et d'amélioration continue, « seul le partenaire de SMACL Assurances répondait à notre besoin car sa proposition n'était pas standardisée », complète Yanick Benedetto. Anciens chauffeurs eux-mêmes, les formateurs de la Vie routière « apportent du vécu dans leur pédagogie, ce qui a été apprécié des 16 agents formés. »



Organisées en deux sessions de deux jours, la formation se décomposait de la façon suivante : un échange en salle sur la notion de « belle conduite », les leviers sur lesquels la collectivité peut inter-agir (matériel, environnement, réglementation, type de conduite), la typologie des tournées sur la communauté d'agglomération et les habitudes des chauffeurs. Ces habitudes sont relevées dans un second temps consacré à l'observation *in situ* avec le chauffeur sur une portion de sa tournée habituelle. Plusieurs points étaient contrôlés, tels le travail sur l'accélération au  $\frac{3}{4}$  pédale, l'approche des ronds-points, la prise d'élan, les bas régimes, etc. Après un « débriefing » entre le formateur et le chauffeur, ce dernier emprunte à nouveau le circuit en tenant compte cette fois des conseils du formateur. De retour en salle, le formateur revient sur les conseils personnalisés.

## “Causeries” entre agents

Parmi ces conseils, l'entretien post-accident prend une place importante. « Nous utilisons déjà un carnet de retours “terrain”, présent dans chaque véhicule pour signifier toute difficulté rencontrée lors de la tournée. Nous avons institué des temps de « causeries » dédiées, le jour où les chauffeurs reviennent plus tôt de leurs tournées. Sur un ton plus détendu que lors d'un entretien, nous échangeons sur nos problématiques quotidiennes », indique le responsable de service. Celui-ci souhaite utiliser la formation pour créer une dynamique dans un service qui peut paraître routinier et donner de l'importance à un travail « souvent perçu, malheureusement, comme ingrat ». La formation est enfin le moyen d'homogénéiser des pratiques chez des agents qui apprennent ce métier sur le tas lors des tournées, et prennent des habitudes d'usage, sans apports théoriques structurants « les savoir faire et savoir être professionnels de ce métier à part entière ». La communication, ou plutôt, la mauvaise communication entre agents, peut être l'une de ces habitudes. Une formation sur ce thème pour les chauffeurs et rippers figure parmi les projets pour 2015.

Yanick Benedetto a décidé de faire évoluer, lui aussi, ses habitudes, puisqu'il consultera dorénavant plus régulièrement les états de sinistralité de son service : « nous n'avons pas mis en place cette formation pour réduire le nombre d'accidents, mais je trouve l'idée intéressante de s'imposer cette prise de recul et d'analyser annuellement le nombre d'accidents, pour confirmer les efforts faits par chacun afin de diminuer la sinistralité et son coût global pour le service de la collecte. » ■

### SMACL Assurances à vos côtés

**Le service Prévention de la mutuelle peut accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre de son plan de prévention du risque routier.**

SMACL Assurances peut proposer un ensemble de services pour agir efficacement sur le risque routier professionnel.

Par exemple,

- le logiciel d'aide à l'élaboration du document unique de prévention des risques,
- la « journée Sensibilisation », destinée à l'encadrement, pour envisager des propositions concrètes d'amélioration de la prévention,
- le diagnostic, pour cibler les actions prioritaires à mener,
- l'étude experte personnalisée, pour mesurer l'efficacité d'actions engagées, les reconduire ou les ajuster...

En collaboration avec votre collectivité et en coordination avec des prestataires spécialisés, SMACL Assurances organise des sessions de formation pour la conduite de tout type de véhicules : véhicules légers, poids lourds, etc. Quelques exemples : la conduite sécuritaire, l'éco-conduite, le risque trajet, le constat amiable, la responsabilité au volant...

→ Statistiques

## Responsabilité des élus : les chiffres 2014 au Salon des maires

Très sollicités au fil des allées du 97<sup>e</sup> Salon des maires, plusieurs dizaines d'élus locaux n'en ont pas moins pris le temps de faire le point sur leur responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions, à l'occasion de la présentation du Rapport 2014 de l'Observatoire SMACL, ce mercredi 26 novembre, sur le stand du Crédit agricole, partenaire de SMACL Assurances.



**Premier enseignement :** le nombre de mises en cause des élus reste marginal, de l'ordre de 2 pour mille et 40 % d'entre eux, au bout du compte, sont mis hors de cause. On est très loin, encore une fois, du syndrome du "tous pourris" dans lequel d'aucuns de complaisent.

**Deuxième enseignement :** au cours de la dernière mandature, la pression pénale s'est accrue de façon significative sur les élus mais également sur les collectivités en tant que personnes morales. De l'ordre de 70 %. Certes, il faut relativiser ces variations de l'infiniment petit ! Mais ce constat n'en appelle pas moins une vigilance renforcée.

**Troisième enseignement :** si les mises en causes progressent sensiblement, les condamnations - fort heureusement - connaissent un tassement relatif. Il faut s'en féliciter même si, le non lieu, la relaxe ou le classement sans suite ne

réparent jamais tout à fait les dégâts causés dans l'opinion et dans la situation personnelle des élus poursuivis à tort.

**Quatrième enseignement :** les manquements au devoir de probité demeurent le premier chef de mise en cause des élus. Là encore, il convient d'être prudent : le vocabulaire juridique est ainsi fait qu'il classe sous ce vocable des infractions très diverses qui - il faut le souligner - ne visent pas forcément la malhonnêteté ou l'enrichissement personnel. Ainsi, un manquement au strict respect des lois et règlements, même par négligence, suffit à les caractériser, notamment en matière de marchés publics.

Raison de plus pour que les décideurs territoriaux lisent avec attention ce Rapport 2014 que la Mutuelle met à disposition de tous. "Parce qu'un élu local averti en vaut deux", a souligné le Président de Boissieu en ouvrant la présentation, rappelant ainsi la devise de l'Observatoire SMACL.

# Réseau de proximité

## SMACL Assurances



### Région centre-ouest

**Bruno SANSONETTI :**  
02 51 86 17 59 / 06 62 90 56 22  
(responsable régional)

**Départements 14, 27, 50, 76**

Jean-François MOISSON :  
02 31 43 65 35 / 06 61 95 62 01

**Départements 28, 49, 61, 72**

Stéphane BEATRIX :  
02 43 76 03 76 / 06 61 95 62 60

**Départements 18, 36, 37, 41, 45**

Mickaël MEDJEBER : 06 69 67 79 50

**Départements 22, 29, 56**

Charly GOUBEAU : 07 61 98 28 31

**Départements 35, 44, 53, 85**

Claude KONNERT :  
02 33 20 52 30 / 06 60 53 92 11



### Région nord-est

**Anthony GOUT :**  
06 62 90 56 10  
(responsable régional)

**Départements 08, 59, 62**

Thierry DUTERTRE :  
03 21 30 37 81 / 06 62 90 56 12

**Départements 51, 54, 55, 57**

Alain FUMEL :  
03 87 74 70 96 / 06 62 90 56 44

**Départements 10, 21, 52, 58, 89**

Michel NEVERS : 06 65 22 43 79

**Départements 67, 68, 88**

Romain LUCAS : 06 59 12 31 07

**Départements 25, 39, 70, 71, 90**

Bertrand SCHMIDT : 06 65 21 47 86



### Région Picardie Île-de-France

**Pamela CHRISTINY :**  
06 62 90 56 37  
(responsable régional)

**Départements 77, 91, 94**

Thierry FRASLIN : 06 65 67 98 37

**Départements 78, 92, 93**

Cindy ROCHEREAU : 06 59 83 47 25

**Départements 02, 60, 75, 80, 95**

Philippe HENNEQUIN :  
03 44 15 11 45 / 06 62 90 56 14



## Région sud-ouest

**Laurent AUSSILLOUS :**  
05 56 76 80 93 / 06 62 90 56 42  
(responsable régional)

**Départements 16, 19, 24, 33**  
Marc FAUVILLE :  
05 53 04 15 28 / 06 62 90 56 13

**Départements 09, 11, 31, 66**  
Farouk KHERCHICHE :  
05 61 48 21 19 / 06 62 90 56 25

**Départements 12, 15, 46, 47, 81, 82**  
Christine LARROQUE :  
05 62 79 13 71 / 06 62 92 56 49

**Départements 17, 23, 79, 86, 87**  
Annette LEMMET DESVIGNES :  
05 49 32 83 64 / 06 62 90 56 21

**Départements 32, 40, 64, 65**  
Christophe ROUX :  
05 59 26 15 52 / 06 62 90 56 28

## Région sud-est

**Florence MAIGRE :**  
04 75 56 71 04 / 06 62 90 56 34  
(responsable régional)

**Départements 04, 05, 06, 83**  
Sabrina ALBESPY : 06 65 77 44 26

**Départements 38, 69**  
Jean-Louis APPOLONIO :  
04 76 35 55 35 / 06 62 90 56 31

**Départements 13, 2A, 2B, 26, 84**  
Jean-Pierre BRUNET :  
04 75 03 16 55 / 06 62 90 56 32

**Départements 01, 73, 74**  
Karine GUEMON : 06 60 40 72 01

**Départements 07, 30, 34, 48**  
Sébastien LASSERRE : 06 62 90 56 46

**Départements 03, 42, 43, 63**  
Isabelle MATAILLET :  
04 73 97 60 23 / 06 62 90 56 35

# 5 bonnes raisons de les contacter



## CONSEILLERS

Hommes et femmes de terrain, ils sont toujours à votre écoute.



## PÉDAGOGUES

Ils répondent à toutes vos questions sur la vie du contrat.



## OBSERVATEURS

Ils proposent des démarches de prévention ou des mesures de retraitement en cas de sinistre.



## SPÉCIALISTES

Ils connaissent les garanties, les cahiers des charges et les procédures de passation des marchés.



## ARCHITECTES

Ils cherchent des solutions garanties pièce-unique, faites sur-mesure.

# smacl.fr

## L'Observatoire SMAACL et la relation Responsabilité, confiance et...

Le « mercato » consécutif aux dernières municipales a concerné plusieurs dizaines de DGS : une toile de fond très sensible pour la 13<sup>e</sup> journée d'étude de l'Observatoire SMAACL mi-décembre à l'auditorium de l'AMF.



Il était bon de le rappeler. Stéphane Pintre, Président du Syndicat des directeurs généraux des collectivités territoriales, n'a pas manqué de le faire : « *Dans l'ensemble, la relation entre le maire et son DGS est efficace* ».

Ainsi, « *l'histoire de 40 ans de décentralisation révèle que, dans de nombreuses villes, la réélection de maires-bâtisseurs exemplaires sanctionne un parcours où le DG a su jouer un rôle d'accompagnement voire d'impulsion dans la co-construction de l'action publique* ».

Reste que le tandem Maire-DGS est aussi, et peut-être surtout, affaire de relation humaine. La confiance en est le pivot. C'est dire que, quand la confiance n'est plus là, le DGS n'a pas d'autre alternative que la mobilité. Facile à dire.

Tel était le fil conducteur de la 13<sup>e</sup> Journée d'étude de l'Observatoire SMAACL des risques de la vie territoriale, fin décembre 2014, organisée avec le concours du CNFPT, à l'auditorium de l'Association des maires de France : des échanges qui

prenaient une acuité particulière, huit mois après les élections municipales de mars et du « mercato » parfois brutal qui a suivi. À la lumière aussi d'une intercommunalité grandissante dont les interférences peuvent également complexifier la relation.

### Faire son deuil

« *Lorsqu'un collègue en difficulté me demande conseil, mon premier rôle est de le dissuader de s'accrocher* ». En charge du contentieux au sein du SNDGCT, Jean-François Maison-neuve est adepte du pragmatisme et de la lucidité : la primauté du politique, fondement de notre démocratie, conduit inmanquablement le DGS à devoir « *faire son deuil* » lorsque l' élu décide de changer de collaborateur.

C'est la règle du jeu de l'emploi fonctionnel institué par la loi de 1984. Le temps du secrétaire général inamovible est définitivement révolu. Si le grade est maintenu, l'emploi peut être perdu.

## Maire/DGS mobilité !

Encore faut-il y mettre les formes. Philip Squelard, vice-président de la Fédération nationale des centres de gestion, est frappé par la violence et le caractère parfois expéditif de certaines ruptures. La médiation permet d'arrondir les angles. Non pas pour revenir en arrière mais plus utilement pour « *fluidifier une sortie par le haut* ».

### Formation des élus

Si le SNDGCT plaide pour un statut du DGS à la mesure de ses responsabilités concrètes, y compris pénales, il rêve aussi d'un dispositif national qui prenne à bras le corps une mobilité qui est « *la seule issue digne* » pour assurer « *une continuité de carrière convenable* » et en finir avec des « *prises en compte* », sinon des placards, qui peuvent durer des années. Après tout, l'Agence Mobilité Défense ne fournit-elle pas un exemple efficace ?

Le « *mercato* » est-il inéluctable ? Sans doute. Mais, et voilà au moins un point sur lequel chacun s'accorde, il serait moins prégnant si les nouveaux élus n'étaient pas « *jetés brutalement*

*dans le grand bain* ». Une préparation à la fonction et à ses spécificités, si différentes du monde de l'entreprise comme a pu le souligner Jean-Luc de Boissieu, président de SMACL Assurances, permettrait à tout le moins une acculturation préalable et, par là, des transitions plus en douceur, sur des bases moins épidermiques, c'est-à-dire plus professionnelles. C'est l'objectif de l'Université des maires organisée par Mairie 2000 dont certains intervenants n'ont pas hésité à dire qu'elle devrait être « *obligatoire* ».

Et puisque cette journée se situait en période de vœux, Gilles Grimaud, maire de Segré a conclu en souhaitant à chacun une relation maire/DGS aussi fructueuse que la sienne, « *empreinte d'une certaine complicité, permettant d'aborder toutes les problématiques dans un esprit de confiance, sans retenue, en toute loyauté* ». Ceci implique de « *pouvoir tout se dire en privé mais de faire bloc en public* ». ■

**Les actes de cette 13<sup>e</sup> journée d'étude de l'Observatoire SMACL seront publiés dans un cahier détachable de la Gazette des communes du 16 février 2015.**

### Publications

## La collection des guides de bonnes pratiques



Simple, synthétique et basé sur le partage d'expériences, ces guides ont pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre à la prévention des risques, autour de thématiques variées : gestion des risques techniques et professionnels des

stations d'épuration, plan de prévention du risque routier, prévention malveillance des bâtiments publics, les 5 étapes de l'élaboration du document unique, le risque pénal des élus...

**La collection compte 14 tomes à télécharger sur**

[www.smacl.fr/notre-mutuelle/publications-et-chiffres/guides-de-bonnes-pratiques](http://www.smacl.fr/notre-mutuelle/publications-et-chiffres/guides-de-bonnes-pratiques)

## Comités de quartier : la citoyenneté au quotidien

**À l'heure où la question du mieux-vivre ensemble se pose de manière cruciale dans notre pays, les comités de quartier offrent des réponses probantes en termes de citoyenneté.**

Forum ouvert à tous, communication et informations municipales auprès des habitants, relais de proximité des besoins des administrés... Étant par définition des regroupements de personnes se donnant pour tâche d'animer la vie de leur quartier, les comités de quartier sont tout cela à la fois.

Créés pour les premiers d'entre eux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les comités de quartier se sont peu à peu structurés au lendemain de la loi fondatrice du mouvement associatif de 1901. Ils se situent à mi-chemin entre une instance consultative, représentative des intérêts de la population, et un groupe de pression relayant la mobilisation de certaines catégories d'habitants.

### Pression « soft »

Groupe de pression soit, mais « en bonne intelligence ». Le plus souvent, cette pression s'exerce par des rendez-vous avec le maire ou la présence de plusieurs membres aux séances du conseil municipal.

À Roubaix, le comité de quartier de l'Hommelet a ainsi mis en place l'opération "je pense donc je vote" pour lutter contre l'abstention aux élections européennes de 2009. C'est sous ce slogan que le comité de quartier rappelle régulièrement les échéances pour s'inscrire sur les listes électorales.



### Dispositifs inter-âges

À Metz, la municipalité a mis en œuvre un dispositif d'implication citoyenne à plusieurs branches selon son âge : conseil municipal des enfants, conseil local de la vie étudiante, bientôt un conseil municipal des seniors et un ensemble de comités de quartier lancé en 2008 dont les membres sont nommés pour 3 ans. Le début d'année 2015 marque donc l'appel à candidatures pour un nouveau « mandat », l'occasion pour la municipalité de rappeler les réalisations et actions menées

au cours de la période 2011-2014, parmi lesquelles : la participation à la mise en place d'un jardin partagé ; la réalisation d'une étude sur la cohabitation piétons/cyclistes/ automobilistes (avec création de parkings à vélo) ; la création d'un jeu de piste citoyen ; la réalisation

d'une brochure sur le patrimoine ; un travail autour de la valorisation des sentiers... En ce début d'année, la municipalité s'appuie sur les comités de quartiers pour l'organisation de cafés-citoyens consacrés au budget de la ville.

### Initiatives variées

Au-delà de cet exemple significatif, le quotidien des comités de quartier est aussi fait de missions ou d'initiatives très variées : de la réalisation d'enquêtes sur la qualité de vie des habitants à l'organisation de la fête des voisins, de vide-greniers, etc. Autre cas concret à Fresnes-sur-Escaut, dans le département du Nord : l'association des comités de quartier est partie prenante dans l'élaboration des dossiers de demandes d'attribution des fonds mis en œuvre par la région (fonds de participation des habitants, fonds de travaux urbains, fonds d'initiative pour une consommation éco-responsable). Un bel exemple de citoyenneté active ! ■



→ Nouveau

## Des réponses personnalisées à vos questions juridiques



Nouveauté pour les associations gestionnaires : votre contrat Convergence peut être complété par un service d'information juridique accessible en ligne ou par téléphone.

Vos interlocuteurs sont des juristes et des experts qualifiés qui vous apportent les éléments de réponse nécessaires à la prise de décision.

Ce service est pour vous :

- une assistance au quotidien ;
- un gain de temps pour votre recherche d'information ;
- une documentation fiable, simple d'utilisation et adaptée ;
- une confidentialité assurée sur vos dossiers. ■

### Quelques questions posées à nos juristes...

- Je dirige une ADMR qui emploie 10 aide-soignantes. Ai-je le choix de ma convention collective ?
- Quelles sont les démarches pour intégrer un groupement d'employeurs ?
- Le directeur est mis en cause pour harcèlement moral sur un salarié. L'assurance de l'association peut-elle l'assister durant la procédure ?

## → Vos questions Nos réponses



### **Peut-on fixer librement la date de clôture de l'exercice comptable ?**

La date de clôture n'est réglementée que pour les professions libérales. Même si dans la pratique, la clôture des comptes est fixée au 31 décembre, elle peut être fixée à un autre moment qui coïncide davantage avec l'activité de l'association, par exemple au 30 juin pour une association de parents d'élèves. Deux contraintes doivent cependant être respectées :

la durée d'un exercice doit être égale à 12 mois et la date de clôture retenue doit être fixe (31 décembre, 30 juin, 30 mars...) et non une date variable (par exemple, le dernier ou le premier lundi d'un mois...).

### **Notre association est-elle engagée vis-à-vis des tiers par des dépenses engagées par le président sans autorisation des membres du bureau ?**

Oui, les dépenses engagées doivent être payées, qu'elles aient été autorisées ou non par le bureau. L'association doit donc honorer les factures, sauf si elle utilise un droit de résiliation ou

qu'elle négocie des conditions de rupture des engagements pris.

### **Peut-on venir en aide à une autre association, en difficulté financière, en lui reversant tout ou partie de la subvention publique que nous avons reçue en début d'année ?**

Non, car une subvention est toujours liée à un objet précis et votre association est tenue de rendre compte de son utilisation. La reverser sans l'accord de l'État ou de la collectivité qui vous l'a versée pourrait être considérée par le juge comme de la gestion de fait.

## Décryptage

# Le contrat "Assurance Spéciale Associations"

ASA, pour Assurance Spéciale Associations, est le contrat à la fois simple et complet proposé par SMACL Assurances pour couvrir l'essentiel de vos activités associatives. Exemples.

### Sorties, spectacles

- Un invité est intoxiqué suite au repas du comité des fêtes.

**Garantie RC :** votre association ou un de ses représentants (président ou bénévole) peut être responsable d'un dommage causé à un tiers. La garantie RC comprise dans le contrat ASA couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'association en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre d'une activité assurée<sup>1</sup>.

### Locaux

- À l'occasion d'un repas, des enfants brisent une vitre d'une salle municipale.



**La garantie locaux occasionnels d'activité couvre la responsabilité supportée par l'association en raison de dommages matériels d'incendie, d'explosion, de dégât des eaux et de bris de glace causés aux locaux occasionnels d'activité et à leur contenu<sup>1</sup>.**

### Vols et casse

- Au club de yoga, les tapis de sol ont été dérobés et l'ordinateur portable cassé.

**La garantie des biens mobiliers et son extension bris du matériel informatique couvrent le vol, la détérioration des biens de l'association. Les garanties RC vestiaire et RC biens confiés couvrent l'association respectivement pour le vol d'objets confiés au vestiaire ou les biens mobiliers prêtés temporairement<sup>1</sup>.**

### Défense-recours

- L'association est liquidée avec un passif important ; ses dirigeants sont poursuivis sur leurs biens personnels.

**SMACL Assurances garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile personnelle des dirigeants élus de l'association, en cas de faute personnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions et sanctionnée par une décision de justice devenue définitive. Cette garantie s'applique aux dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel<sup>1</sup>.**

### Expositions temporaires

- L'association de sauvegarde du patrimoine organise une exposition sur l'école du village en 1900. Des portefeuilles et des vieux cahiers de l'époque sont dérobés.



**SMACL Assurances propose une garantie spécifique pour les biens mobiliers présentés temporairement dans le cadre d'une exposition organisée par l'association. Elle couvre ces objets en cas de vol, perte, incendie, destruction ou dommage<sup>1</sup>...**

### Blessures

- Un adhérent du club de théâtre se casse le poignet en tombant lors des répétitions.

**Le contrat ASA couvre les dommages corporels causés aux bénévoles ou aux usagers de l'association. Une garantie Indemnisation des accidents corporels, souscrite en option, verse un capital complémentaire si la personne blessée conserve une invalidité ou n'a pas la complémentaire santé suffisante pour le remboursement de ses frais de santé. ■**

**Renseignements au 05 49 32 34 96 ou à [asa@smacl.fr](mailto:asa@smacl.fr)**

<sup>1</sup> sous réserve des conditions générales et dans les limites des montants garantis par le contrat

→ **Vacances d'hiver**

# Sur la piste des bons conseils !

**Comme chaque année en février, vous allez être encore très nombreux à profiter des joies des vacances à la neige. Alors pour que la montagne reste un plaisir, préparez votre séjour et évitez les mauvaises surprises.**

**L**es souvenirs de Noël sont à peine estompés que vous avez déjà la tête dans vos prochaines vacances à la montagne ! Les 250 stations de ski françaises vous attendent de pied ferme et se tiennent prêtes pour le grand *rush*... Mais vous, avez-vous préparé convenablement votre voyage et votre séjour ? À commencer par l'équipement de votre véhicule, aspect essentiel si vous prenez la route. L'enneigement peut parfois vous prendre au dépourvu et il convient de prendre quelques précautions pour rouler en toute sécurité : des pneus neige, par exemple, permettent d'éviter glissades et patinage ; pour une meilleure adhésion, vous pouvez également prévoir des chaînes, métalliques ou textiles, parfois même en complément des pneus neige, notamment au passage d'un col.

>>> Lire la suite

## Sommaire

p.23 et 24

- **VACANCES D'HIVER**  
SUR LA PISTE DES BONS CONSEILS !

p.25

- **DÉTECTION INCENDIE :**  
NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU !

p.26

- **E-CONSTAT :**  
ON A TOUS À E-GAGNER !



Simplicité et rapidité - p.26

>>>



Emportez dans la voiture quelques accessoires qui vous seront très utiles : raclette pour dégager les vitres, dégivrant en aérosol, balai ou pelle à neige... Et n'oubliez pas, sur la route, de rester informé : sur le réseau autoroutier, la radio FM 107.7 délivre régulièrement des bulletins sur l'état du trafic ; et avec votre mobile, retrouvez le site de Bison Futé qui vous livre de bons conseils ([www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)).

## Préparation physique

Vous avez certes songé à la préparation de votre véhicule, mais avez-vous pensé à votre propre préparation physique ? Avant de se lancer "tout schuss" sur les pistes de ski alpin, de fond ou de snowboard, n'hésitez pas à habituer votre corps, quelques semaines auparavant, aux efforts physiques qu'il devra fournir. Pour cela, afin de renforcer vos muscles et tendons, choisissez votre activité gymnastique, vélo, marche, rollers, natation... et sachez qu'un bon entraînement vaut toujours mieux qu'une mauvaise fracture !

## Port du casque

Geste de prévention essentiel, le port du casque n'est pas réservé qu'aux enfants ! Il se justifie aussi largement chez les adultes et les seniors, surtout lorsqu'on sait que près

d'un accident sur 10 est dû à une collision entre usagers des pistes<sup>1</sup> : ces collisions causent de nombreux traumatismes crâniens. Souvent proposé lors de la location de matériel de ski, ne faites donc pas l'économie d'un casque ! Son efficacité est prouvée en cas de chute ou de choc. Côté matériel toujours, n'hésitez pas à faire régler vos fixations de ski, chaque saison, par un professionnel. Fixation mal réglée, entorse assurée !

## Indispensable assurance

Malgré toutes vos précautions, un accident reste cependant possible et, dans ces circonstances, l'assurance est toujours votre alliée indispensable. Vérifiez que vous disposez bien d'une assurance responsabilité civile, essentielle en cas de collision avec un autre skieur ou promeneur.

Avec l'assurance des accidents de la vie (*voir repères*), vous êtes pris en charge immédiatement en cas d'accident et vous n'avez pas besoin d'avancer d'argent. Avant de partir, renseignez-vous auprès de votre conseiller sur vos garanties et sur les plafonds d'intervention. ■

<sup>1</sup> source : *Accidentologie des sports d'hiver 2011-2012 - Association « Médecins de montagne »*

<sup>2</sup> sous réserve des dispositions et conditions du contrat souscrit.

## Repères

**Assurance des accidents de la vie : à partir 9 €/mois en solo, 24 €/mois pour toute la famille\*.**

Avec ce contrat signé SMACL Assurances, vous êtes couvert en cas de chute, blessure ou fracture lors de votre séjour au ski... et tout le reste de l'année dans vos activités quotidiennes, sportives, médicales, scolaires et extra-scolaires. Vous choisissez votre formule et la souscription est simple, rapide et sans questionnaire médical. Pour en savoir plus, contactez un conseiller en assurances :

- par e-mail : [particuliers@smac1.fr](mailto:particuliers@smac1.fr)
- par téléphone au 05 49 32 20 96 du lundi au vendredi 8 h 30 - 18 h et le samedi 8 h 30 - 12 h 30

\* Voir conditions de votre contrat et formules souscrites.

## Bon à savoir

### Le top 5 des conseils sur les pistes

1. **Respectez toujours les skieurs situés en aval** : en-dessous de vous, ils ne vous voient pas toujours arriver. C'est à vous d'anticiper.
2. **Maîtrisez toujours votre vitesse et votre trajectoire** : ralentissez notamment en traversant des zones pour débutants, près des files d'attente et en bas des pistes.
3. **Ne vous arrêtez pas n'importe où** : évitez de stationner dans les passages étroits ou derrière les bosses.
4. **Respectez la signalisation sur les pistes** : si besoin, informez-vous auprès des professionnels pisteurs-secouristes et conducteurs d'appareil.
5. **Utilisez les remontées mécaniques en sécurité** : soyez attentifs au départ et à l'arrivée !

source : *Mémento Prévention Hiver. [www.sports.gouv.fr/preventionhiver](http://www.sports.gouv.fr/preventionhiver)*



## Détection incendie : ne jouez pas avec le feu !

**La loi ALUR rend obligatoire l'installation des détecteurs de fumées dans tous les lieux d'habitation. Elle entre en application le 8 mars 2015. Zoom sur ses conséquences.**

### Quelques chiffres\* sans appel

- 70 % des incendies mortels se produisent la nuit.
- 10 000 personnes sont victimes d'incendie chaque année. On considère qu'un français sur trois sera touché par un incendie durant sa vie.

En France, on dénombre tous les ans 800 décès par incendie et il apparaît que 75 % des victimes meurent par asphyxie et non par les flammes.

L'installation d'un DAAF à son domicile apparaît donc comme un acte de prévention nécessaire et sécurisant.

\* source : ministère de l'Intérieur (2010) et ministère de l'Ecologie et du développement durable, du logement et des transports (2012)

### Quelles obligations légales?

Chaque logement doit être équipé d'**au moins un détecteur** normalisé.

Il appartient au propriétaire de l'installer et de s'assurer de son bon fonctionnement lors de l'état des lieux si le logement est mis en location.

L'occupant du logement (le locataire le cas échéant) devra, quant à lui, veiller à l'entretien du dispositif et à son bon fonctionnement (changer les piles par exemple), et pourvoir à son renouvellement en cas de défaillance. Le paiement du matériel reste à la charge du propriétaire.

Après l'entrée en vigueur de la loi ALUR, vous devrez fournir un certificat d'installation de DAAF à votre assureur. Celui-ci vous sera automatiquement demandé après un sinistre incendie.

### Bien l'installer pour dormir sur ses deux oreilles

L'emplacement des détecteurs de fumée est primordial pour une efficacité maximale.

Chaque détecteur est livré avec une **notice d'information** qui vous explique comment installer le dispositif et donne des instructions relatives au choix de l'emplacement et à son entretien, en particulier pour le remplacement des batteries.

Puisque la fumée s'élève, préférez l'installation de votre DAAF au plafond.

Comme la majorité des incendies meurtriers se produisent la nuit, il est recommandé de placer un détecteur dans chaque chambre occupée et ce à tous les étages, dans chaque pièce contenant des appareils électriques sans omettre le garage et le sous-sol.

Certains endroits sont cependant à éviter : salles d'eau, cuisines, à proximité des fenêtres, des ventilateurs de plafond et des appareils de chauffage.

### Votre DAAF, avec SMACL Assurances

Nous vous proposons des DAAF certifiés conformes NF à des prix attractifs grâce à notre partenariat avec FARE, n°1 français des fabricants de détecteurs de fumée.

Pour en bénéficier, connectez-vous à l'adresse

suivante : [www.smacl.fr/detecteurs-incendie](http://www.smacl.fr/detecteurs-incendie)  
Identifiant : SMACL Mot de passe : PREVENTION



### Comment choisir son DAAF ?

Votre détecteur doit obligatoirement porter la **mention CE**.

Le respect de la **norme NF EN14604** constitue également une présomption de conformité aux exigences réglementaires. Cela implique que le DAAF a été testé positif pour :

- sa sensibilité
- sa réaction à une large gamme de fumées
- son temps de déclenchement
- sa puissance sonore, suffisante pour donner l'alerte.

Pour toute souscription  
à un contrat habitation,  
**SMACL Assurances**  
vous offre un DAAF  
+ 1 mois gratuit

Demandez vite votre devis :  
**smacl.fr** ou **05 49 32 22 41**

## E-constat : on a tous à e-gagner !

**Vous avez un contrat Auto SMACL Assurances ? Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, vous pouvez déclarer vos sinistres automobile depuis un smartphone grâce à une application mobile gratuite.**

### Quels sinistres sont concernés ?

Vous pouvez utiliser l'application e-constat pour tous les accidents survenus avec votre véhicule (auto, deux et trois roues motorisées) et qui n'entraînent pas de dommages corporels, autrement dit sans blessé. Les véhicules impliqués doivent être assurés et immatriculés en France.



### Comment ça marche ?

À l'ouverture, laissez-vous guider. Certains champs sont pré-remplis. Si vous omettez de renseigner une information obligatoire, vous ne pouvez pas passer à l'étape suivante.

Vous pouvez utiliser autant de smartphones que de véhicules impliqués ou faire une déclaration conjointe.

En cas de désaccord avec les autres parties, le caractère contradictoire est conservé et vous pouvez contrôler les déclarations de la partie adverse par SMS avant signature.

Une fois votre déclaration remplie et signée sur votre smartphone, vous recevrez :

- un récapitulatif par SMS
- le fichier pdf de votre constat amiable par e-mail. Ce dernier est à conserver précieusement.

Attention : une fois signée, la déclaration n'est plus modifiable. On ne saurait trop vous conseiller de bien relire tous les éléments avant signature.

### Les avantages : simplicité et rapidité

L'application s'est largement inspirée du constat traditionnel papier. Son objectif est de garder la même structure pour simplifier votre démarche et ne pas perdre de temps à le remplir.

La déclaration est facilitée par les multiples fonctionnalités incluses :

- géolocalisation
- ajout de photos
- informations personnelles pré-remplies
- aide à la réalisation du croquis.

Une fois signée, votre déclaration est envoyée directement à SMACL Assurances et votre dossier est traité plus rapidement.

En cas de doutes ou de difficultés, un tutoriel est disponible à l'ouverture de l'application.

Plus d'infos sur [smacl.fr](http://smacl.fr)

### Où trouver cette application mobile ?

L'e-constat est l'application officielle des assureurs français. Vous pouvez la télécharger gratuitement sur Google play et l'App store.



## édito

**D**epuis quelques semaines, la ministre de la Santé fait face à une fronde des médecins contre la généralisation du tiers-payant, l'une des orientations de la loi Santé qui est débattue par le Parlement en ce début d'année. Le projet de loi prévoit une généralisation en plusieurs temps, dès juillet prochain pour les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS) et en 2017 pour tous les assurés.

Le tiers-payant est une avancée majeure en termes d'accès aux soins, puisqu'il évite aux patients d'avancer les frais. Je parle bien d'un accès à la Santé pour tous, l'un des fondements de notre solidarité nationale issue des lois de 1945.

Interrogé par France Info début janvier, le président de la Mutualité Française, Etienne Caniard, a affirmé son soutien au dispositif du tiers-payant, la qualifiant de « mesure de bon

sens ». Pour répondre aux craintes d'impayés ou de lourdeur administrative émises par les médecins, la Mutualité française réfléchit au développement d'une plateforme informatique qui facilitera les échanges avec les caisses d'assurance maladie et les mutuelles et leur fournirait une garantie de paiement en cas de problème de remboursement.

Ces situations de blocage trouvent souvent une issue heureuse quand chacun fait un pas. Espérons qu'il en sera de même cette fois-ci.

**S'**agissant du projet de partenariat entre SMACL Assurances et la MNT, le Conseil d'administration de SMACL Santé prendra position le 30 janvier prochain au regard notamment de ses engagements de longue date avec ses propres partenaires.

**Robert Chiche,**

président du conseil d'administration de SMACL Santé

## Sommaire

**p.28**  
- APPEL À CANDIDATURE  
DEVEZ-VOUS ACTEUR  
DE VOTRE MUTUELLE

**p.29**  
- UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ  
POUR PATIENTS DIABÉTIQUES



Éducation thérapeutique - p.29

**p.30**  
- ADDICTIONS :  
DE NOUVEAUX OUTILS

Appel à candidature

## Devenez acteur de votre Mutuelle

La prochaine assemblée générale de SMACL Santé se tiendra en juin 2015. Elle procédera au renouvellement des membres du Conseil d'administration et de son Président. Vous pouvez vous porter candidat à ces fonctions.

Responsable de la gestion de la Mutuelle, le Conseil d'administration prend toutes les décisions concernant la vie et l'organisation de la Mutuelle dans le cadre des orientations générales adoptées par l'Assemblée générale. À ce titre, il constitue l'organe exécutif de la Mutuelle.

Les membres et le président du Conseil d'administration sont élus pour un mandat de 4 ans, à bulletin secret, au scrutin de liste majoritaire (sans panachage ni vote préférentiel) par les membres de l'Assemblée générale, parmi les membres participants et les membres honoraires de la Mutuelle (articles 28 à 32 des statuts et 4 et 5 du règlement intérieur\*). 20 postes sont à pourvoir dans le cadre des prochaines élections. ■

\* Les statuts et le règlement intérieur peuvent être communiqués sur simple demande par téléphone au 05 49 26 65 53 ou par email à [elections@smac1-sante.fr](mailto:elections@smac1-sante.fr)



### Comment se porter candidat ?

Les conditions d'éligibilité ci-dessous sont définies dans les statuts (art. 28 à 32) et le règlement intérieur (art. 4 et 5) de la mutuelle :

- Être âgé de 18 ans révolus.
- Ne pas exercer de fonctions salariées au sein de SMACL Santé ou ne pas avoir exercé de telles fonctions au cours des 3 années précédant l'élection.
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation dans les conditions énumérées à l'article L114-21 du Code de la mutualité.

Pour être valable, votre liste de 20 candidats doit parvenir **AVANT LE 17 MARS 2015** par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du Président :

**SMACL Santé**  
Candidatures aux fonctions  
d'administrateur  
CS 79650  
79061 Niort CEDEX 9

Chaque déclaration de candidature devra correspondre à **UNE LISTE DE 20 CANDIDATS** avec en tête de liste le nom du candidat aux fonctions de Président.

■  
**Renseignements**  
au 05 49 26 65 53

### →Prévention

## Priorité santé mutualiste : un service gratuit pour tous les adhérents

« Je suis dépendante de la cigarette depuis des années. Je voudrais bien arrêter de fumer, mais je n'y arrive pas toute seule. »

« Mon père a de graves pertes de mémoire mais ne veut pas voir le médecin. Comment le convaincre ? »

« Le calendrier de vaccination a changé. Quels sont les vaccins obligatoires désormais ? »

Pour ces questions, et beaucoup d'autres qui concernent les maladies, les traitements, les facteurs de risque et les modes

de prévention, Priorité Santé Mutualiste peut vous apporter une réponse claire, rapide et gratuite.

Ce service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé est dédié aux adhérents de SMACL Santé, partenaire de la Mutualité Française.

Un grand nombre de questions sont abordées sur le site [www.prioritesantemutualiste.fr](http://www.prioritesantemutualiste.fr). Le cas échéant, des spécialistes sont à votre écoute au 39 35. Ce numéro est accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. ■

→ En Région

## Un accompagnement personnalisé pour les patients diabétiques

En Bourgogne, un programme d'éducation thérapeutique soutient les patients diabétiques dans le suivi de leur pathologie.



Yves Michiels est pharmacien à Longvic (Côte-d'Or, 21) et maître de conférence associé à la faculté de pharmacie de Dijon. À ce titre, il est un membre actif du programme d'éducation thérapeutique soutenu par l'Agence régionale de santé de Bourgogne. Il s'agit d'un accompagnement des patients diabétiques chez qui le pharmacien observe des difficultés pour maîtriser le régime alimentaire ou la prise de médicaments. « *Tant qu'il reste proche du milieu hospitalier, un patient diabétique est entouré par une équipe pluridisciplinaire qui apporte un réel soutien dans l'acceptation et la prise en charge de la maladie, mais qui disparaît dès qu'il passe la porte de l'hôpital et se trouve dans ce qu'on appelle une situation ambulatoire* », décrit Yves Michiels. « *Au fil des années, une solitude peut s'installer et conduire à un relâchement dans son propre suivi.* »

### Un rôle de proximité

Quand ce "relâchement" conduit à un dérèglement du taux de glycémie, la santé du patient entre en jeu. « *Le pharmacien, dans son rôle de proximité, est l'interlocuteur adéquat dans ces situations* », complète Yves Michiels qui a été primé plusieurs fois pour sa participation active dans la prévention des effets indésirables des médicaments.

Avec l'ARS, il a mis en œuvre un programme sur 6 mois permettant de faire le point avec le patient au moyen de 5 entretiens personnalisés : les bases du régime alimentaire, la régularité des prises de médicaments, l'interaction médicamenteuse avec d'autres traitements, les activités à privilégier et celles à proscrire... sont autant de thèmes abordés permettant au patient de reprendre la main sur sa pathologie et à ne plus se sentir seul face à cette dernière.

### Extension en zone rurale

Trois officines autour de Dijon proposent cet accompagnement, un quatrième pharmacien est en cours de formation. En tout, ce sont 70 patients suivis, dont une dizaine adhérents de SMACL Santé. Le programme s'étend désormais aux zones rurales, avec des permanences dans les pharmacies et la possibilité de rencontrer une diététicienne. En deux ans, les résultats s'avèrent prometteurs : une amélioration des indicateurs observée chez l'ensemble des patients, et le pharmacien renforcé dans son rôle de conseiller.

Ce programme vise à être étendu d'une part aux autres régions, d'autre part aux autres pathologies, à la condition, précise Yves Michiels « *qu'un même pharmacien ne suive pas plusieurs pathologies* ». ■



## → Addictions

# De nouveaux outils pour les patients, leurs familles et les médecins

Les chiffres fréquemment publiés par les organismes de santé publique alertent sur la consommation inquiétante de substances addictives chez les jeunes. Les autorités de santé souhaitent valoriser les structures d'accompagnement qui viennent en aide aux familles et aux médecins.

6,5 % des jeunes de 17 ans sont des fumeurs réguliers de cannabis, un jeune de 17 ans sur deux déclare avoir bu au moins 5 verres d'alcool dans une même soirée au cours du mois écoulé<sup>1</sup>...

Les chiffres font à chaque fois l'effet d'un coup de fouet quand ils sont publiés mais après, quel est le suivi proposé aux usagers et à leur famille ?

## Consultations jeunes consommateurs

Une campagne TV et web, menée en janvier à destination du grand public et des professionnels de santé, a eu pour objectif de mieux faire connaître les "Consultations Jeunes Consommateurs" (CJC). Au nombre de 400 sur l'ensemble du territoire<sup>2</sup>, elles sont animées par des professionnels des addictions et de l'adolescence (médecins, psychologues, éducateurs). Elles accueillent gratuitement les jeunes de 12 à 25 ans pour leur permettre de faire le point sur diverses consommations : alcool, cannabis, jeux vidéo, tabac, etc. Elles accueillent également les parents venus avec

leurs adolescents ou seuls quand ils n'arrivent pas à convaincre leur enfant d'accepter une prise en charge.

## Questionnaire

En parallèle, les médecins généralistes sont invités à utiliser un nouvel outil, simple, proposé par la Haute autorité de santé. Présenté sous forme de questionnaires, son but est d'aider les professionnels de premier recours, dans leur pratique courante, à :

- évaluer de façon précoce chez les adultes la consommation des 3 substances psycho-actives les plus utilisées (alcool, tabac, cannabis) et d'en évaluer le risque,
- proposer une intervention brève chez les consommateurs à risque,
- assurer un accompagnement de manière durable afin de favoriser la réduction ou l'arrêt de ces consommations. ■

<sup>1</sup> enquête Escapad menée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies en 2011.

<sup>2</sup> pour trouver une CJC proche de vous, consulter l'annuaire à l'adresse <http://www.drogues-info-service.fr/Adresses-utiles> ou contacter Drogues info service au 0800 23 13 13 (permanence téléphonique 7j/7 de 8 h à 2 h, appel gratuit depuis un poste fixe).

## Trop d'écrans nuit au sommeil des enfants

Publiée dans la revue américaine Pediatrics en début d'année, une enquête pointe les effets néfastes de l'usage des tablettes ou smartphones, au moment du coucher, sur le sommeil des enfants. Combien d'adolescents s'endorment avec leur écran dans les mains ! Or, cette habitude ampute le sommeil de 21 minutes chaque nuit par rapport à ceux qui s'endorment loin de tout écran.

En cause, un dérèglement de la mélatonine. La mélatonine est naturellement sécrétée la nuit par notre corps, et plus

précisément par une glande située dans notre cerveau. C'est elle qui, en l'absence de lumière, permet à notre corps de se synchroniser avec les rythmes biologiques du jour et de la nuit. Il est possible, et simple, de se prémunir contre les dégâts des écrans en arrêtant, par exemple, de les utiliser au moins une demi-heure avant d'aller se coucher, et en les retirant des chambres des enfants. Ainsi, la routine de l'endormissement du soir ne subit pas d'interférences, et la qualité du sommeil s'en retrouve préservée.

## Réglementation Bisphénol A : interdiction totale dans l'alimentaire

Des restrictions d'usage avaient été données depuis quelques années mais, cette fois-ci, la mesure est radicale : depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le bisphénol A (BPA) est interdit dans tous les contenants alimentaires (boîtes de conserve, canettes, bouteilles en plastique...) et les tickets de caisse.



Depuis 20 ans, de nombreux articles scientifiques démontrent un lien entre ce composé organique et des pathologies émergentes : troubles du métabolisme (diabète de type 2, obésité...) et de la fertilité, cancers, troubles neuro-comportementaux et cardio-vasculaires, etc. Une première loi<sup>(1)</sup> avait conduit à la suspension de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du Bisphénol A. Depuis 2013, le BPA était également interdit dans les conditionnements et ustensiles pour nourrissons.

<sup>1</sup> Loi du 24 décembre 2012

## Tenir ses bonnes résolutions en 2015

Refaire du sport, s'arrêter de fumer, aller chercher sa baguette à pied ou à vélo, utiliser moins longtemps Internet... Chaque début d'année est marqué par des défis personnels que l'on se promet de tenir avec plus ou moins de réussite !



Voici cinq conseils de bon sens de l'American Psychological Association, repris par Santé Magazine<sup>1</sup>.

- 1 - Soyez réaliste : deux ou trois résolutions réalisables sont préférables à une dizaine !
- 2 - Positivement : ne vous focalisez pas sur le côté contraignant de vos bonnes résolutions mais sur leurs bénéfices.
- 3 - Parlez de vos bonnes résolutions à votre famille qui vous encouragera en cas de défaillances.
- 4 - Prenez votre temps. Si vous ne pouvez pas tenir vos bonnes résolutions dès la première semaine de janvier, ce n'est pas grave, vous avez jusqu'en décembre prochain pour obtenir des résultats.
- 5 - Tenez compte de vos contraintes : idéalement, vos bonnes résolutions doivent pouvoir se tenir au quotidien.

<sup>1</sup> [www.santemagazine.fr/](http://www.santemagazine.fr/)

## Plantes Valériane, la plante aux mille vertus

Troubles du sommeil, anxiété... avant de recourir aux médicaments, pensez aux plantes ! Ainsi la valériane a un long passé de remède apaisant du système nerveux puisque ses vertus étaient déjà réputées chez les médecins de la Grèce Antique. La valériane réussit à apaiser des troubles légers du sommeil, surtout s'ils sont causés par une trop grande nervosité. Elle est cependant déconseillée aux femmes enceintes ou qui allaitent, ainsi qu'aux enfants de moins de 12 ans.

## Environnement Les villes les plus polluées en France...

L'Institut de veille sanitaire a étudié l'atmosphère de 17 grandes villes de France et rendu compte de ses travaux dans un bulletin épidémiologique paru le 6 janvier.

On le sait, les particules fines émises en majorité par les véhicules au diesel, les cheminées d'usine ou encore le chauffage urbain, constituent des facteurs aggravants de mortalité à court terme dans les grandes villes.

Pour autant, les villes les plus concernées par la pollution aux particules fines ne sont pas celles que l'on croit. Ainsi Paris n'est « que » la 7<sup>e</sup> ville dans ce classement. C'est Marseille qui arrive en tête, avec un taux de pollution annuel aux particules fines de 31,8 microgrammes/m<sup>3</sup>, suivie de Lille (30,9), Lyon (29,5), Nice (29,2), Grenoble (27,5), Lens-Douai (27,3) et donc Paris (27). Cette analyse confirme que les véhicules ne sont pas les seuls facteurs de pollution. A Marseille, elle est due au trafic des bateaux dans le port, à Grenoble, plutôt aux industries... Le climat peut également être en cause : quand l'atmosphère est chaude et le sol froid, les particules se retrouvent piégées et n'arrivent pas à se dissiper.

Toutes les villes étudiées, à l'exception de Dijon, dépassent la valeur-limite recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à savoir 20 microgrammes.



Dijon est la moins ville la moins polluée selon le classement de l'INVS

> Services **en ligne**

> Vous aussi, laissez-vous séduire par **notre bouquet de services**



[smac1.fr](http://smac1.fr)

